



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #325-24 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE- RIMOUSKI

AVIS PUBLIC est donné par Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI de ce qui suit :

Le Conseil de la municipalité Saint-Gabriel-de-Rimouski adoptera, lors de la session ordinaire qui se tiendra à 20h00 le lundi 8 avril 2024 à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Rimouski, un règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Le projet de règlement proposera :

- Une rémunération de base pour le maire de 7 896.67\$ et une allocation de dépense de 3 948.33\$.
- Pour chacun des conseillers(ères), la rémunération de base sera de 2 632.22 \$ et une allocation de dépenses de 1 316.11\$;
- Conformément à l'article 9 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux », cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du règlement.
- Le présent règlement est rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 8 avril 2024. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 248 rue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Gabriel-de-Rimouski, ce 6^e jour de mars 2024.

Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédérick Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 6 mars 2024.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 6 mars 2024

Frédérick Lee, directeur général, greffier-trésorier